

## La réalisation de l'avenue du Parisis permettra de

- Faciliter l'accès au bassin d'emploi de Roissy pour les habitants de tout le département ;
- Favoriser l'accès aux différents pôles d'attractivité (commerces, activités culturelles, sportives et associatives, espaces verts urbains et massifs forestiers, etc.) des villes du sud-est du Val d'Oise ;
- Fluidifier la circulation à l'intérieur de ces villes par la construction de cet axe autoroutier est-ouest ;
- Intégrer la dimension écologique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une meilleure fluidité du trafic.

L'Arena, labélisée Grand Paris par le ministère de la Ville et soutenu notamment par les fédérations de tennis et de basket-ball, sera la plus grande salle de sport indoor en France et l'une des plus grandes salles de spectacles en configuration « concert ».

D'une capacité de 16 000 à 23 000 places, cette infrastructure pourra accueillir des concerts, manifestations d'entreprises, salons, compétitions sportives de très haut niveau... Ce projet comprendra également la construction d'une salle de 3 000 places pour des manifestations de moindre ampleur, et un auditorium de 2 000 places. L'ensemble des Valdoisiens pourra bénéficier de cette structure moderne et emblématique : **LE VAL D'OISE POSSÉDERAIT SON ARENA DE FRANCE COMME LA SEINE-SAINT-DENIS SON STADE DE FRANCE.** L'aboutissement de ce projet permettrait la création de nombreux emplois et l'accueil des activités des clubs et des associations sportives du département.

Le lieu d'implantation de l'Arena est stratégique. À la fois proche de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, de la gare RER de Garges-Sarcelles et bientôt desservi par le tramway T5, il ne manquera plus qu'un axe autoroutier pour en assurer la pleine accessibilité.



## En traversée de Sarcelles un compromis est envisageable

### Dans la section RD 301 et RD 316

- Maintien du TCSP en latéral avec proposition de l'implanter côté nord depuis la RD 301 pour assurer une desserte du futur commissariat et de la zone d'activités de l'Entre-deux Pointe %.

### Au carrefour RD 316 / RD 311 / RD 10 et Rue Raymond-Rochon

- Appréhender les flux automobiles en assurant la sécurité des traversées piétonnes et les accès au parvis du futur commissariat.
- Déplacer le site TCSP côté parvis du commissariat puis vers la division Leclerc (RD 10) pour desservir le village de Sarcelles.

### Dans la section RD 316

- Maintenir une circulation à niveau et réaliser une tranchée uniquement pour le trafic de transit.
- Favoriser les échanges à niveaux pour le trafic local et la desserte du centre commercial My Place.
- Intégrer le raccordement d'une voirie locale en prolongement de la rue Raymond-Rochon qui sera projetée sur les réserves historiques de l'avenue du Parisis en compatibilité avec les programmes de la ZAE Entre-deux Pointe %.
- Déplacer le site TCSP prévu sur les emprises historiques pour l'implanter le long de la division Leclerc RD 10 et la RD 125 pour retrouver son tracé projeté au droit du carrefour des Refuzniks (RD 209). Cette modification de tracé permettra de desservir le village de Sarcelles et la sous-préfecture.

### Dans la section RD 125 entre la RD 316 et RD 209

- Utiliser au maximum le tracé de la RD 125 en préservant les équipements sportifs existants.
- Revoir les conditions de raccordement de la voirie locale à créer sur le boulevard urbain en préservant le débouché de l'avenue Paul-Langevin sur l'avenue du Parisis.

### Dans la section route des Refuzniks à la voie ferrée en limite de Sarcelles

- Implanter le TCSP en latéral de façon à desservir l'Arena de Sarcelles.
- Dessiner le profil en long de l'avenue du Parisis en compatibilité avec l'étude de faisabilité de l'Arena.
- Envisager un tracé des modes doux à niveaux afin de desservir les zones d'habitats existants et le futur projet Arena.

### Dans la section voie ferrée et Garges-lès-Gonesse

- Intégrer, à partir du carrefour de la Muette, un accès direct à l'Arena en utilisant le tracé de l'ex A 16 et le passage inférieur existant sous la voie ferrée.

## Avis sur les 4 solutions proposées

- Entre Soisy-sous-Montmorency et Gonesse le tracé doit être continu avec le même type d'aménagement sur l'ensemble de cet axe ;
- Sur les 4 solutions proposées portant essentiellement sur le positionnement du TCSP le long du tracé, seule la 4<sup>e</sup> solution est à exclure car elle ne procure que peu de gain de temps de parcours et augmente les nuisances environnementales en réduisant les zones d'aménagement en déblais ;
- Sur les 3 autres solutions : une adaptation pour chaque tronçon est à étudier en partenariat avec les différents acteurs du projet : collectivités locales, habitants, transporteurs et aménageurs de projets locaux.

